

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR-EN-BRIONNAIS**

Rue des Ebaulais  
71800 SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS  
Tel : 03 85 25 86 47 / E-mail : [contact@ccsemur.fr](mailto:contact@ccsemur.fr)

## **BUDGET ANNEXE « OM/ENVIRONNEMENT » : NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

*Note rédigée en application de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Le budget annexe « OM / environnement » comprend les dépenses et recettes liées aux activités de collecte et de traitement des ordures ménagères, mais aussi le fonctionnement de la déchetterie communautaire et les actions de sensibilisation au tri et au recyclage. Le mode de financement en place sur le territoire de la Communauté de communes est la TEOM.

2 emprunts sont affectés sur ce budget annexe :

<b>Emprunt CEpBFC</b>	190 000 € / 3,4%. Fin en 2025
<b>Emprunt Banque Populaire</b>	70 000 € / 0,8%. Fin en janvier 2032

Au 31/12/2023, l'encours de ces 2 emprunts s'élèvera à 79 985 €, contre 100 499,79 € au 31/12/2023.

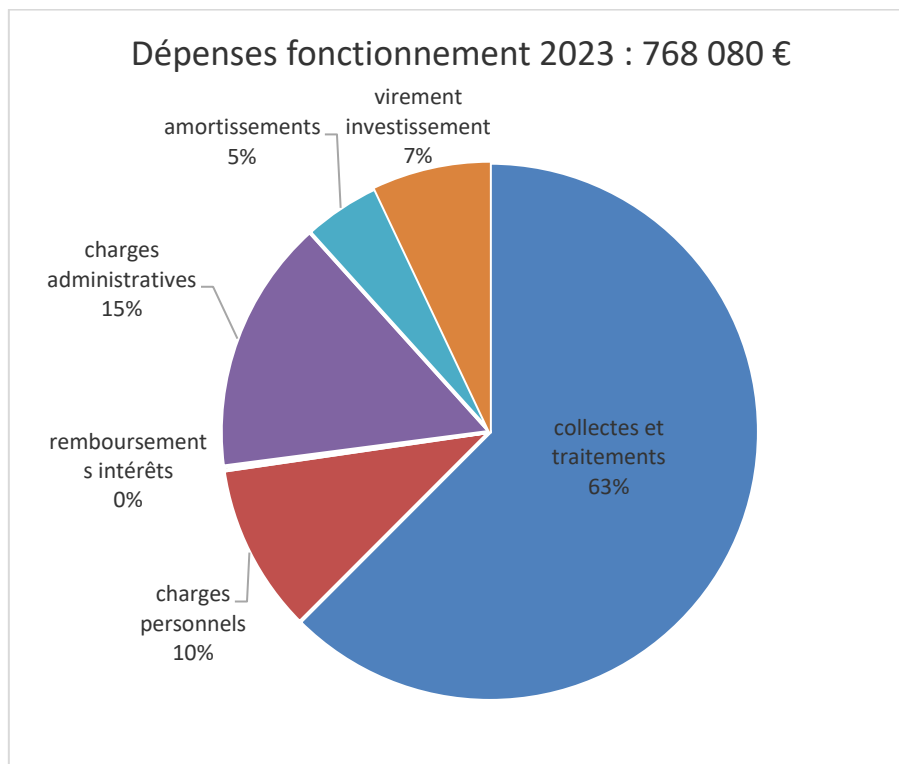
**En section de fonctionnement**, le budget primitif est équilibré à 768 079,86, en hausse de 9,28% par rapport à 2022 (702 822 €). Cette croissance est nécessaire pour absorber l'augmentation des coûts :

- facturés par le SMEVOM pour le transport et le traitement des OM. Après une hausse de 43 € la tonne en 2021, et de 4 € supplémentaires en 2022, c'est une nouvelle hausse de 29 € par tonne qui s'applique en 2023 (soit un cout de transport et traitement de 209 € la tonne). Pour éviter de subir financièrement cette hausse annoncée, il faudrait réduire le tonnage d'ordures ménagères de près de 80 tonnes, ce qui est ambitieux (658 tonnes collectées en 2022).
- des prestations de collecte et traitement des déchets collectés en déchetterie (encombrants, placoplâtre et gravats plâtrés notamment).

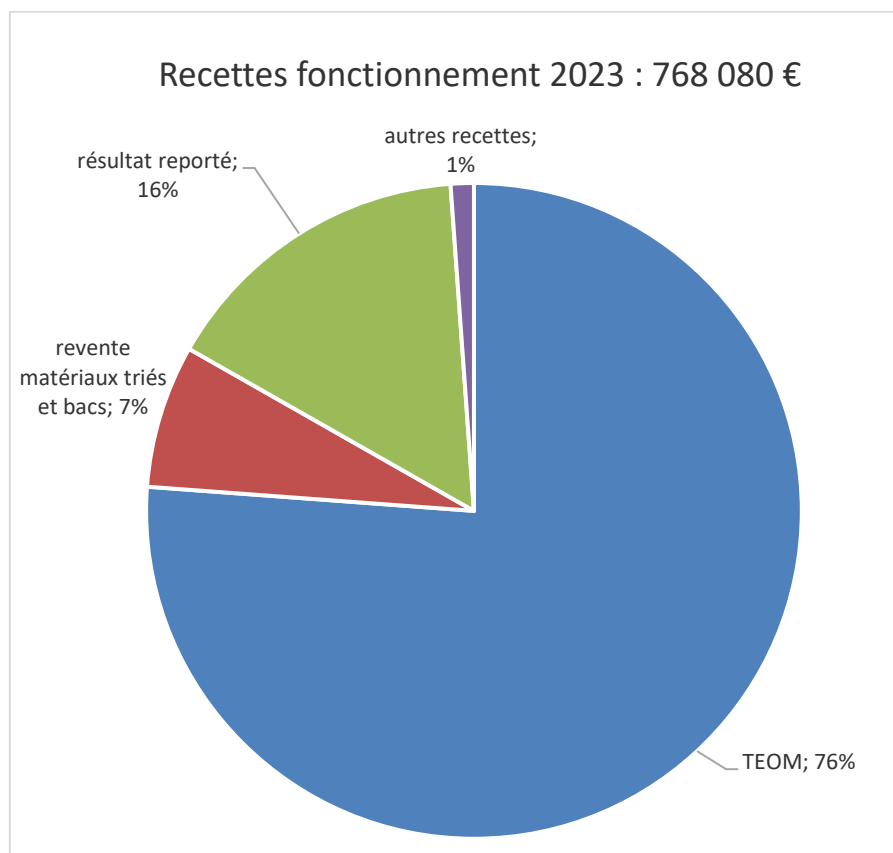
Au final, les contrats de prestations de services sont évalués à 480 000 € en 2023, contre 430 540 € en 2022.

Avec le départ en retraite au 28/02/2023 de l'agent d'accueil, il n'y a plus qu'un seul agent titulaire rattaché à ce budget : 1 agent de maîtrise (cat C – temps plein). L'accueil de la déchetterie est assuré par un agent contractuel, recruté suite à la vacance constatée de candidats titulaires. Pour permettre un cumul d'activité, la durée hebdomadaire de travail est réduite à 24,5h (au lieu de 28h). Cela devrait engendrer une petite baisse des charges de personnel.

Une refacturation du temps passé par les agents du chantier d'insertion pour les missions relevant de l'environnement (entretien du site, des équipements, fabrication des composteurs, ...) est prévue, pour un montant de 14 000 €.



Du côté des recettes, la TEOM, augmentée en 2021, n'évoluera pas cette année (maintien du taux à 12%). Avec la revalorisation de 7% des bases en 2023, son produit va générer 585 091 €. La revente des cartons directement par la Communauté de communes ainsi que les soutiens aux valorisations sont estimés à 50 000 €. Les ventes des composteurs devraient rapporter 4 000 €.



**Les investissements prévus cette année** sont l'installation de la climatisation dans le bungalow d'accueil et l'achat de colonnes de PAV de grande contenance.